



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 22 février

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	29
Présents :	29
Absents :	0
Procuration :	0

L'an 2017, le 22 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. Philippe DANIEL, M. Ghislain DEMONET, M. Bruno DUJARDIN, Mme. Annie FARRUDJA, M. Jonathan KURKIENCY, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Guy BIENTZ, Mme. Dominique JACQUOT, M. Michel MARCHAL, M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, Mme Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Jacques PISTER, Mme. Sabrina VAUDEVILLE, Mme. Damienne VILLAUME, M. Jonathan HAUVILLER, M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jean-Marie GOGLIONE.

### Etaient remplacés :

M. Jacques LAMBLIN excusé remplacé M. Jonathan HAUVILLER,  
M. Frédéric MAILLIOT excusé remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE.

### Etai(ent) excusé(s) :

### Etait absent :

**Voix consultative :** Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE

2017-007

Date de convocation  
16/02/2017

DATE D'AFFICHAGE

10 MARS 2017

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

09 MARS 2017

et publication du :

09 MARS 2017

## ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

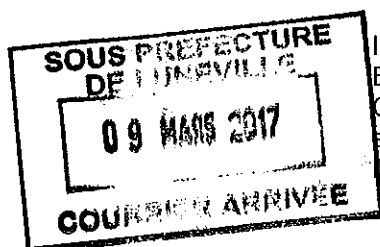
Conformément aux articles L5211-2, L5211-10 et L2122-1 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres élus au sein du comité.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L2122-7 ;

Considérant que l'élection des membres du Bureau se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du Comité de Pôle, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il est donc proposé de procéder aux votes afin de désigner les 7 Membres du Bureau de Pôle.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du bureau syndical de façon individuelle, le président fait appel à candidature 7 fois. Dans chacun des cas, un seul candidat s'est déclaré.



Le Comité de Pôle,

- A procéder à l'élection des membres du Bureau :

Pour chaque 1<sup>er</sup> tour de scrutin

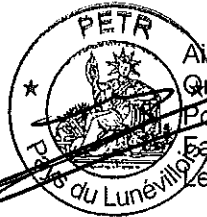
Nombre de bulletins	29
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Il résulte du dépouillement des bulletins les résultats suivants :

Thierry MERCIER	29 VOIX
Bruno DUJARDIN	29 VOIX
Guy BIENTZ	29 VOIX
Dominique JACQUOT	29 VOIX
Jean Christophe AUBERT	29 VOIX
Philippe ARNOULD	29 VOIX
Jean-Paul MARTIN	29 VOIX

Sont élus membres du bureau en plus du Président et des Vice-présidents les délégués du comité syndical suivants :

Thierry MERCIER  
Bruno DUJARDIN  
Guy BIENTZ  
Dominique JACQUOT  
Jean Christophe AUBERT  
Philippe ARNOULD  
Jean-Paul MARTIN



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président,